



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

ASSEMBLEES GENERALES
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 6 JUIN 2019

EXERCICE 2018

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

Conseil d'administration

François NUSSE, Président Directeur Général

Dominique DARIDAN

Céline NUSSE

Charles NUSSE

Christine NUSSE

Frédéric NUSSE

Guillaume NUSSE

Jérôme NUSSE

Monique PRISSARD, représentant permanent des Ets Charles NUSSE

Emmanuel RENAUDIN

Caroline VALENTIN

Commissaires aux comptes

BATT AUDIT, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
Pascal FRANCOIS

SEREC AUDIT, 75015 Paris
Benoît GRENIER

<u>Sommaire :</u>	<u>page</u>
<u>Assemblée Générale Ordinaire</u>	
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire	4
Attestation du rapport financier annuel	4
Rapport du Conseil à l'assemblée générale ordinaire	5
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise	16
Organigramme du Groupe	22
Exacompta Clairefontaine – comptes sociaux	23
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	38
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	43
Groupe Exacompta Clairefontaine – comptes consolidés	45
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	84
Résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire	89
<u>Assemblée Générale Extraordinaire</u>	91

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2018 ;
- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2018 ;
- Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapports des commissaires aux comptes
 - sur les comptes annuels
 - sur les conventions et engagements réglementés
 - sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration ;
- Eléments de rémunérations ;
- Mandats des administrateurs ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attestation du rapport financier annuel :

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Marie Nusse
Directeur Général Délégué

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 6 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

1. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'€uros)	2018	2017
Produits d'exploitation	8 228	8 385
Résultat d'exploitation	-169	-38
Résultat financier	4 330	-8 393
Résultat net	5 487	-9 231

Une dépréciation de titres de 12 000 K€ avait été enregistrée dans les comptes 2017.

La société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE, holding, est une entité au service des sociétés du groupe dont elle gère la force de vente et certains biens immobiliers.

Par ailleurs, elle prend en charge sa gestion financière, la fonction de consolidation, le juridique et le fiscal, la communication et les relations avec les actionnaires. Elle coordonne les actions en matière de certification environnementale.

Depuis janvier 2003, les filiales versent à EXACOMPTA CLAIREFONTAINE une redevance égale à 0,2 % de leur valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Le montant des charges fiscalement non déductibles s'élève à 17 227 €

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

Date d'arrêté	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920
Nombre d'actions ordinaires	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 192 493	1 278 105	1 220 327	1 478 146	2 231 400
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 072 573	4 260 995	2 065 601	3 525 087	2 960 074
Impôts sur les bénéficiaires	-903 725	825 352	829 951	2 271 913	3 659 941
Dotations nettes aux amortissements et provisions	488 883	12 666 797	750 344	658 681	1 018 221
Résultat net	5 487 415	-9 231 154	485 306	594 493	-1 718 088
Résultat distribué	*3 054 996	3 054 996	2 941 848	2 262 960	1 301 202
RESULTAT PAR ACTIONS					
Résultat après impôt, participation et avant dotations aux amortissements et provisions	5	3	1	1	-1
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	5	-8	0	1	-2
Dividende attribué	*2,70	2,70	2,60	2	1,15
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	41	44	43	44	44
Masse salariale	3 710 118	3 793 875	3 795 882	3 873 499	3 892 716
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 478 584	1 503 407	1 518 929	1 562 125	1 518 652

* Dividende proposé

FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	Factures reçues					Factures émises				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total
	(A) - Tranches de retard de paiement									
Nombre de factures concernées					4					4
Montant total des factures concernées en €TTC	3 648	-	-	-	3 648	3 733	-	-	59	3 792
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,2 %				0,2 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						0,2 %			0,0 %	0,2 %
	(B) - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées									
Nombre des factures exclues	Néant					Néant				
Montant total des factures exclues en €TTC	Néant					Néant				
	(C) - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L.441-6 ou art. L.443-1 du Code de commerce)									
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels				

INFORMATIONS SUR LE TITRE ET ACTIONNARIAT

Le titre cotait 123 € le 2 janvier 2018 et termine l'année à 100 € (-18,7 %). Le nombre de titres échangés durant l'exercice est de 29 226.

Il n'existe aucun programme de rachat d'actions et il n'y a pas d'actionnariat salarié dans la société mère.

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Notre actionnaire principal, les Ets Charles NUSSE, possède 910 395 actions à droit de vote double, soit 80,46 % du capital au 31 décembre 2018.

La Financière de l'Echiquier, actionnaire minoritaire, a franchi à la hausse le seuil des 5 % en 2005.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 RESULTAT

(en milliers d'€uros)	2018	2017
Produit des activités ordinaires	603 099	597 709
Résultat opérationnel	14 922	22 581
Résultat net avant IS	14 924	19 441
Résultat net après IS	12 480	12 866
Dont part des minoritaires	0	0
Part du groupe	12 480	12 866

Les résultats 2018 sont marqués par une baisse significative du résultat opérationnel mais aussi par

- Un résultat financier quasi nul et de ce fait en amélioration de 1 800 K€ conséquence des opérations liées aux gains et pertes de change.
- La réduction de la charge d'impôt de 4 131 K€ en raison à la fois d'une base taxable réduite et de l'intégration fiscale de l'ensemble des sociétés françaises conduisant à une variation du profit d'intégration de 1 582 K€

Aucune dépréciation de goodwill ou d'autres éléments n'a été enregistrée.

En 2018, la marge brute d'autofinancement du groupe Exacompta Clairefontaine s'élève à 38 706 K€ et l'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) à 40 240 K€, contre respectivement 37 253 K€ et 46 849 K€ en 2017.

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe avec Etablissements Charles NUSSE qui fournit conseil et assistance aux sociétés du groupe. Les prestations délivrées sont rémunérées par une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

2.2 SECTEURS D'ACTIVITES

Papier

La production européenne de papiers d'impression-écriture non couchés a baissé de 1,8 % en 2018 (source CEPI). Celle de nos cinq machines à papier s'est accrue de 1,1 % à 232 milliers de tonnes bobinées. Le principal paramètre affectant la rentabilité du département a encore été la montée du prix des pâtes à papier achetées. A la tonne, leur prix moyen a été supérieur de 110 € à celui de 2017 et de 170 € à celui de 2016. Nos investissements ont atteint 12,3 M€ en 2018, principalement pour la logistique et pour la spécialisation de nos procédés de fabrication.

Transformation

Stable au premier semestre 2018, le marché français de la papeterie a été fragilisé en fin d'année par les manifestations qui se sont répétées chaque samedi ; il a perdu 1,7 % en moyenne (source I+C). Les ventes de nos différentes familles de produits se sont malgré tout maintenues et les efforts de productivité réalisés ces dernières années nous ont permis de conserver nos marges. Par ailleurs, nos marques bénéficient d'une meilleure connaissance à l'international ce qui a permis de faire progresser nos exportations. Les investissements du secteur ont atteint 14,1 M€ en 2018.

2.3 SITUATION FINANCIERE

2.3.1 Endettement

Au 31 décembre 2018, pour un chiffre d'affaires de 603 099 K€, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 118 423 K€ et les fonds propres à 402 269 K€

Pour assurer son développement, le Groupe a négocié des lignes de crédit avec ses partenaires bancaires. A la clôture, le Groupe n'avait pas émis de billets de trésorerie sur un programme d'émission de 125 000 K€

Le Groupe disposait d'une trésorerie brute de 115 345 K€. Sa marge brute d'autofinancement lui a permis de financer des investissements. Le Groupe affiche au 31 décembre 2018 un endettement net de 3 078 K€

2.3.2 Instruments financiers

Le Groupe utilisait des instruments financiers dérivés pour limiter son exposition aux risques de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement.

Au 31 décembre 2018, le Groupe ne détient plus d'instruments de couverture de taux, ceux-ci étant arrivés à échéance. En raison de taux fixes actuellement bas, il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

2.4 GESTION DES RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs hormis ceux présentés ci-après.

2.4.1 Risques liés à l'activité économique

L'essentiel de nos actifs est situé en France (93 %). Nos ventes sont principalement réalisées en France (63,5 %) et en Europe (31,9 %), notamment occidentale.

L'achat de notre matière première principale, les pâtes à papier, s'effectue dans le cadre d'un marché mondial.

Le prix des matières peut varier de plus de 200 Euros par tonne sur des périodes relativement courtes en fonction de la capacité globale de production, de la demande des pays émergents et de la parité de l'Euro par rapport à l'US Dollar qui est la monnaie de référence de ce marché. Nous rappelons que le Groupe utilise environ 150 000 tonnes de pâtes dans l'ensemble de ses unités de production.

La consommation des papiers destinés à la bureautique et des articles de papeterie évolue régulièrement suivant les besoins des entreprises et des ménages. Elle est relativement peu liée à la conjoncture.

Cependant, la transmission des données, la prise de notes, l'information et la formation sont de plus en plus assurées par des moyens informatiques. Il en a résulté une baisse annuelle de l'ordre de 3 % de la consommation de papiers destinés à l'impression et l'écriture en Europe depuis dix ans. Par exemple, celle des ramettes en France a été réduite de 31 % entre 2007 et 2017 (source ADEME). Cette tendance baissière affecte également, plus ou moins, les différentes familles d'articles de papeterie.

La qualité de nos produits, notre implantation commerciale, la reconnaissance de nos marques par les consommateurs, nos efforts de recherche et de diversification sont des atouts pour nous adapter à ce contexte.

2.4.2 Risques financiers

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités.

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un tiers viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

→ Créances clients et autres débiteurs

La concentration du risque de crédit n'est pas significative, il est réparti sur un grand nombre de clients. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le risque de crédit.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Au surplus, le risque de crédit est limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les pertes de valeur correspondent à des pertes spécifiques liées aux risques individualisés.

→ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances moyen terme pouvant se substituer ou venir en complément des émissions de billets de trésorerie. Les covenants associés sont respectés.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change et de prix

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD.

Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

2.4.3 Risques liés aux procédures, contrôles fiscaux et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il serait menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.4.4 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Aucun texte règlementaire ne définit les constituants du changement climatique, les critères matériels de mesure, l'horizon temporel ou les valeurs associées. Le risque financier lié aux effets du changement climatique ne peut donc être évalué objectivement.

Cependant, le Groupe n'anticipe aucun risque financier majeur à court ou moyen terme, directement lié à l'augmentation des températures moyennes mondiales, à l'élévation du niveau des océans ou à la modification de la biodiversité. En application des articles R.516-1 et suivants du Code de l'environnement, le Groupe a constitué des garanties financières pour la mise en sécurité des sites en fin d'exploitation.

La Déclaration de performance extra-financière présente la politique environnementale du Groupe. Elle détaille notamment les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les mesures prises pour réduire l'empreinte environnementale issue de ses activités.

2.5 PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.5.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme un processus mis en œuvre à la fois par le conseil d'administration, la Direction Générale et le personnel d'un groupe destiné à donner une assurance raisonnable concernant la réalisation d'objectifs dans les domaines suivants :

- efficacité et efficience des opérations
- fiabilité de l'information comptable et financière
- conformité aux lois et règlements en vigueur

Le contrôle interne consiste en l'ensemble des méthodes que le management a mis en œuvre pour donner une assurance raisonnable concernant la réalisation des objectifs et prévenir la survenance d'événements préjudiciables.

2.5.2 Finalités et limites

Le contrôle interne assure une maîtrise des opérations de l'entreprise et la protège contre différents types de risques, notamment :

- les irrégularités et les fraudes, y compris informatiques
- l'omission ou l'inexactitude significative dans le traitement des informations, et par là même dans les états financiers
- le non respect des obligations légales et contractuelles de l'entreprise
- la destruction, la dégradation ou la disparition des actifs, la mauvaise évaluation du patrimoine

Un système de contrôle interne, aussi bon soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, tant par la limite inhérente à tout processus mis en œuvre par des êtres humains que par les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte.

Le groupe s'appuie sur quatre types d'informations comptables et financières pour assurer son pilotage :

- les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés
- les comptes trimestriels (mars et septembre – non publiés)
- les comptes prévisionnels (non publiés)

2.5.3 Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière

Le recensement systématique des risques est la première étape du contrôle interne. La cartographie des risques du groupe ne présente pas de particularités très spécifiques, les principaux enjeux sont les suivants :

- maîtrise des achats de matières premières
- risque environnemental
- protection des actifs et des sites industriels,
- contrôle de l'utilisation des instruments financiers et couverture du risque de change

Les procédures en matière comptable et financière qui s'appliquent aux différentes sociétés du groupe peuvent être synthétiquement décrites :

- établissement de comptes prévisionnels
- suivi budgétaire
- suivi du chiffre d'affaires intra-groupe
- rapprochements comptables intra-groupe
- suivi des soldes intermédiaires de gestion mensuels et cumulés
- situation de trésorerie mensuelle et cumulée
- composition et performance du portefeuille de placements
- suivi mensuel des engagements financiers court et moyen terme des filiales avec transmission et contrôle des besoins en fonds de roulement d'exploitation

Le contrôle interne en matière d'instruments financiers fait l'objet d'un contrôle spécifique par la Direction Générale, aussi bien en ce qui concerne les types d'instruments utilisés que les niveaux de risques maximaux encourus qui sont mesurés quotidiennement.

Ces instruments financiers (contrats ou options) constituent une opération permettant de réduire le risque de variation de valeur d'un élément de l'actif ou du passif, ou d'une transaction future non encore matérialisée avec lesquels ils sont corrélés, ou bien encore d'un engagement futur.

Le Groupe n'a pas organisé de service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte (tant en son sein qu'au sein des sociétés qu'il contrôle).

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales du Groupe comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la Direction Générale ou ses délégués ou ses mandataires, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité du Groupe.

Pour le traitement de l'information comptable et financière, le Groupe et ses filiales utilisent notamment les systèmes suivants :

- Yourcegid fiscalité (gestion fiscale)
- Talentia Consolidation et Intercompany (consolidation)
- SAP, Navision (comptabilité & finances)
- Zadig (gestion du personnel)
- Excalibur (intranet comptable et financier)

3. PERSPECTIVES

L'augmentation des coûts de matière et d'énergie nous ont conduits à ajuster les prix de nos papiers et articles de papeterie. Malgré une demande un peu hésitante, le résultat opérationnel de l'exercice 2019, à périmètre constant, pourrait être dans la moyenne des deux précédents.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Pour assurer au Groupe la diversification et l'extension géographique nécessaires à son développement, nous menons à bien deux importantes opérations d'acquisition portant sur :

- 100 % de l'ensemble formé par la société danoise Eurowrap A/S et Eurowrap Ltd, sa filiale britannique. EUROWRAP, spécialisée dans la fabrication et la distribution de papiers cadeau, sacs et accessoires, génère un chiffre d'affaires de 31 M€ et emploie 100 salariés. Nous poursuivons ainsi le développement de nos activités dans le domaine des loisirs, de la décoration et de l'emballage.
- La société suisse Biella Neher et les activités qu'elle réalise notamment en Suisse et en Allemagne sous les marques BIELLA et FALKEN. L'ensemble génère un chiffre d'affaires de 142 MCHF dans les articles de classement, avec des produits largement complémentaires des nôtres. Au 28 mars, cette opération est en cours sous la forme d'une offre publique d'achat recommandée par le conseil d'administration de Biella Neher.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En production de papiers, nous travaillons l'homogénéité, les brillances et les enductions de ceux destinés à des impressions ou des conditionnements spécialisés. De multiples essais sont effectués sur nos cinq machines. Parallèlement, nous cherchons à valoriser l'utilisation des fibres recyclées.

Pour les articles de papeterie, un de nos ateliers met au point des équipements spéciaux. Par ailleurs, nous disposons de bureaux de design ; ainsi nous sommes pionniers pour la création de couvertures à usages multiples sous la marque KOVERBOOK. Enfin, le laboratoire de Photoweb est en pointe pour les applications numériques personnalisées.

6. INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif total du Groupe Exacompta Clairefontaine était de 3 057 personnes au 31 décembre 2018. Les sociétés appliquent à titre principal la convention collective de la production des papiers cartons et celluloses, ou celle du cartonnage.

Le Comité de groupe a été réuni le 21 juin 2018 pour commenter l'activité et les perspectives économiques et sociales de l'exercice. Réuni à nouveau le 24 octobre 2018, il a élu Monsieur Emmanuel RENAUDIN comme administrateur représentant les salariés.

7. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Les informations requises à l'article L225-102-1 du Code de commerce font l'objet d'un document spécifique intitulé « Déclaration de performance extra-financière » qui fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

Il comprend notamment des informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

8. PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

8.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat à affecter est de (en euros) :

Bénéfice de l'exercice 2018 5 487 415,54 €

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Premier dividende 226 296,00 €

Second dividende 2 828 700,00 €

Total des dividendes 3 054 996,00 €

Affectation aux autres réserves 2 432 419,54 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 2,70 €

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2015	2,00	1 131 480
2016	2,60	1 131 480
2017	2,70	1 131 480

8.2 JETONS DE PRESENCE

Votre Conseil vous propose de fixer à 91 000 € le montant total des jetons de présence qui seront partagés par les administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

8.3 ADMINISTRATEURS

Votre Conseil vous propose de nommer administratrices de la société Madame Monique PRISSARD demeurant 17 rue de Tournon à Paris 6^{ème} et Madame Louise DE L'ESTANG DU RUSQUET demeurant 4 rue Jean Nicot à Paris 7^{ème}.

Ces mandats, valables pour une durée de 6 ans, prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2024.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Mme Céline NUSSE

- Directrice générale de Zadig Productions

M. Charles NUSSE

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exaclair Ltd (GB)
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)
- Gérant des sociétés allemandes : Brause Produktion et Rodeco
- Administrateur d'Exaclair SA (BE)

Mme Christine NUSSE

- Présidente du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
- Présidente de Quo Vadis International (CA)
- Présidente d'Exaclair Inc. (US)
- Vice Présidente de Quo Vadis Editions (US)

M. François NUSSE

- Président du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exacompta
- Président de Papeteries Sill
- Président de Claircell Ingénierie
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Administrateur délégué d'Exaclair SA (BE)

M. Frédéric NUSSE

- Président des Papeteries de Clairefontaine
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)

M. Guillaume NUSSE

- Président de Clairefontaine Rhodia
- Président de CFR
- Président de Madly
- Administrateur unique d'Exaclair SA (ES)
- Gérant des sociétés marocaines : Makane Bouskoura, Publiday et Clair Maroc

M. Jean-Claude Gilles NUSSE

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Gérant d'AFA
- Président de Photoweb
- Président du Conseil d'administration d'Exaclair SA (BE)

M. Jean-Marie NUSSE

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Administrateur d'Exaclair SA (BE)

M. Jérôme NUSSE

- Président des Editions Quo Vadis
- Président d'Exaclair Italia (IT)
- Président de Quo Vadis Japan (JP)
- Président de Quo Vadis Editions (US)

Mme Monique PRISSARD, représentant permanent des Ets Charles NUSSE

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

Mme Caroline VALENTIN

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
- Gérante de Cartier et Cie
- Administratrice de Lancel Sogedi

M. Dominique DARIDAN

- Président de Daridan Conseil, Recherche Crédit et Investissements

2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil est composé de dix administrateurs nommés par les actionnaires et d'un administrateur représentant les salariés.

Exacompta Clairefontaine inscrit sa politique dans le long terme grâce au caractère familial de son actionnaire principal.

Son conseil d'administration rassemble des membres ayant des responsabilités directes dans les différents pôles du groupe, ainsi que des spécialistes des questions financières et sociales. Ensemble, ils regroupent les qualifications et l'expérience nécessaires pour déterminer les orientations des activités du groupe et veiller à leur suivi.

Les autres axes de la politique de diversité conduisent non seulement au respect des dispositions légales quant à la proportion des administrateurs de chaque sexe mais aussi à un renouvellement du Conseil. L'âge moyen des administrateurs a ainsi diminué de plus de sept ans depuis 2015.

Les échéances des mandats sont exprimées en date de clôture d'exercice.

- Mme Christine NUSSE – mandat jusqu'en 2018
- M. François NUSSE – mandat jusqu'en 2019
- M. Frédéric NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- M. Guillaume NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- M. Jérôme NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- Ets Charles NUSSE, représentés par Mme Monique PRISSARD – mandat jusqu'en 2021
- M. Dominique DARIDAN – mandat jusqu'en 2022
- Mme Céline NUSSE – mandat jusqu'en 2022
- Mme Caroline VALENTIN – mandat jusqu'en 2022

- M. Charles NUSSE – mandat jusqu'en 2023
- M. Emmanuel RENAUDIN, administrateur représentant les salariés – mandat jusqu'en 2023

La direction générale est assumée par le Président du conseil d'administration.

Il est également en charge du département Exacompta et entouré de deux Directeurs généraux délégués non administrateurs qui l'assistent dans les domaines suivants :

- Monsieur Jean-Claude Gilles NUSSE – Directeur général délégué : départements AFA et Photoweb.
- Monsieur Jean-Marie NUSSE – Directeur général délégué : départements Papeteries de Clairefontaine et Clairefontaine Rhodia. Coordination administrative et financière.

Aucune limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du Président directeur général.

Le Conseil ne dispose d'aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital.

Les convocations du Conseil sont faites par écrit huit jours au moins à l'avance. Les réunions se tiennent au siège social ou au siège d'une filiale à Paris.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et toutes les réunions ayant pour objet l'examen des comptes.

Le Conseil s'est réuni quatre fois en 2018.

- Le Conseil du 22 mars a arrêté les comptes de l'exercice précédent et a préparé l'Assemblée.
- Le Conseil du 13 septembre a examiné la situation semestrielle, notamment la conjoncture du début d'exercice et les soldes intermédiaires de gestion et d'autres thèmes particuliers.
- Les Conseils du 31 mai et du 29 novembre ont traité de la situation conjoncturelle, de l'activité et de points divers

Les Conseils de mars et septembre ont été suivis par un communiqué à l'attention de tous les actionnaires.

Un ou plusieurs autres Conseils peuvent se tenir si les circonstances l'exigent, notamment en cas de perspectives de développement externe ou d'investissement significatif.

La présence physique des membres du Conseil aux réunions n'est pas requise, le recours à des moyens de visioconférence étant autorisé par le règlement intérieur. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité. Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative des administrateurs.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président leur communique toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Lors des Conseils d'administration, chaque responsable de département présente une analyse des points suivant :

- matières premières et énergie
- résultats de la période
- investissements
- perspectives et risques

Les administrateurs prennent connaissance des comptes consolidés du groupe et de ceux des différents départements.

Les comptes consolidés comportent un certain nombre d'analyses dont notamment :

- variation des capitaux propres
- contribution au résultat consolidé par société

Le projet des comptes sociaux de la société Exacompta Clairefontaine et consolidés est transmis aux administrateurs huit jours au minimum avant la réunion du Conseil appelé à les arrêter.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président communique immédiatement ou rapidement les informations et documents complémentaires requis.

3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Il n'existe pas de modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale. Les principales dispositions statutaires régissant les droits de vote et la participation sont :

Extrait des statuts (article 8.2) : « Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires ».

Extrait des statuts (article 8.3.2) : « Les actions revêtant la forme nominative qui, intégralement libérées, sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux (2) ans, bénéficient d'un droit de vote double eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent ».

Extrait des statuts (article 15.2) : « Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en toute autre localité indiquée dans l'avis de convocation, dans les formes et délais prévus par les dispositions réglementaires ».

Extrait des statuts (article 16.) : « Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

La société peut en outre exiger que les actions sous la forme nominative soient inscrites au nom de leur titulaire dans la comptabilité-titres de la société avant une date fixée dans l'avis et la lettre de convocation, qui ne peut être antérieure de plus de cinq (5) jours à celle de la réunion de l'assemblée ».

Extrait des statuts (article 16.2) : « Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée : il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant figurer sur le même document que la formule de procuration ».

4. Gouvernement d'entreprise

Du fait de ses spécificités : actionnariat familial puissant, valeurs d'entreprise portées par ses membres..., le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise.

Le mode de fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur et les évolutions de celui-ci sont décidées au cours des différentes réunions.

De même, un Code de conduite régissant les comportements pour la prévention et la détection des actes de corruption ou de trafic d'influence été approuvé par le Conseil d'administration de mai 2017

Comité d'audit :

Il est représenté par le Conseil d'administration où siègent les principaux dirigeants des cinq départements du Groupe.

Le Conseil n'a pas formalisé d'autres comités permanents chargés de suivre des domaines particuliers. En fonction des problématiques à traiter, des comités ad hoc peuvent être mis en place.

5. Rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux d'Exacompta Clairefontaine repose sur des principes identiques à ceux applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Les différences de rémunération reflètent les responsabilités confiées, la spécificité du poste occupé et l'expérience. Les augmentations de rémunération sont individualisées.

Le Groupe applique le principe de rémunérations fixes pour les mandataires sociaux et il n'existe pas de rémunération variable. Les dispositifs de stock-options, d'attribution d'actions gratuites, d'actions de performance, régimes de retraite supplémentaire y sont inexistantes.

De même, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement de retraite ou autre avantage au titre de la prise ou de la cessation de fonctions, ni d'autre avantage viager pris par la société Exacompta Clairefontaine à leur bénéfice.

Cette politique de rémunération sera soumise au vote des actionnaires conformément aux dispositions du Code de commerce. Il est précisé, conformément aux dispositions réglementaires, que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Le montant des rémunérations et avantages en nature suivant a été versé ou était dû au titre de l'exercice 2018 aux Président directeur général et Directeurs généraux délégués en raison de leurs fonctions dans le Groupe, tant par des sociétés contrôlées par Exacompta Clairefontaine que par Etablissements Charles Nusse qui contrôle la société.

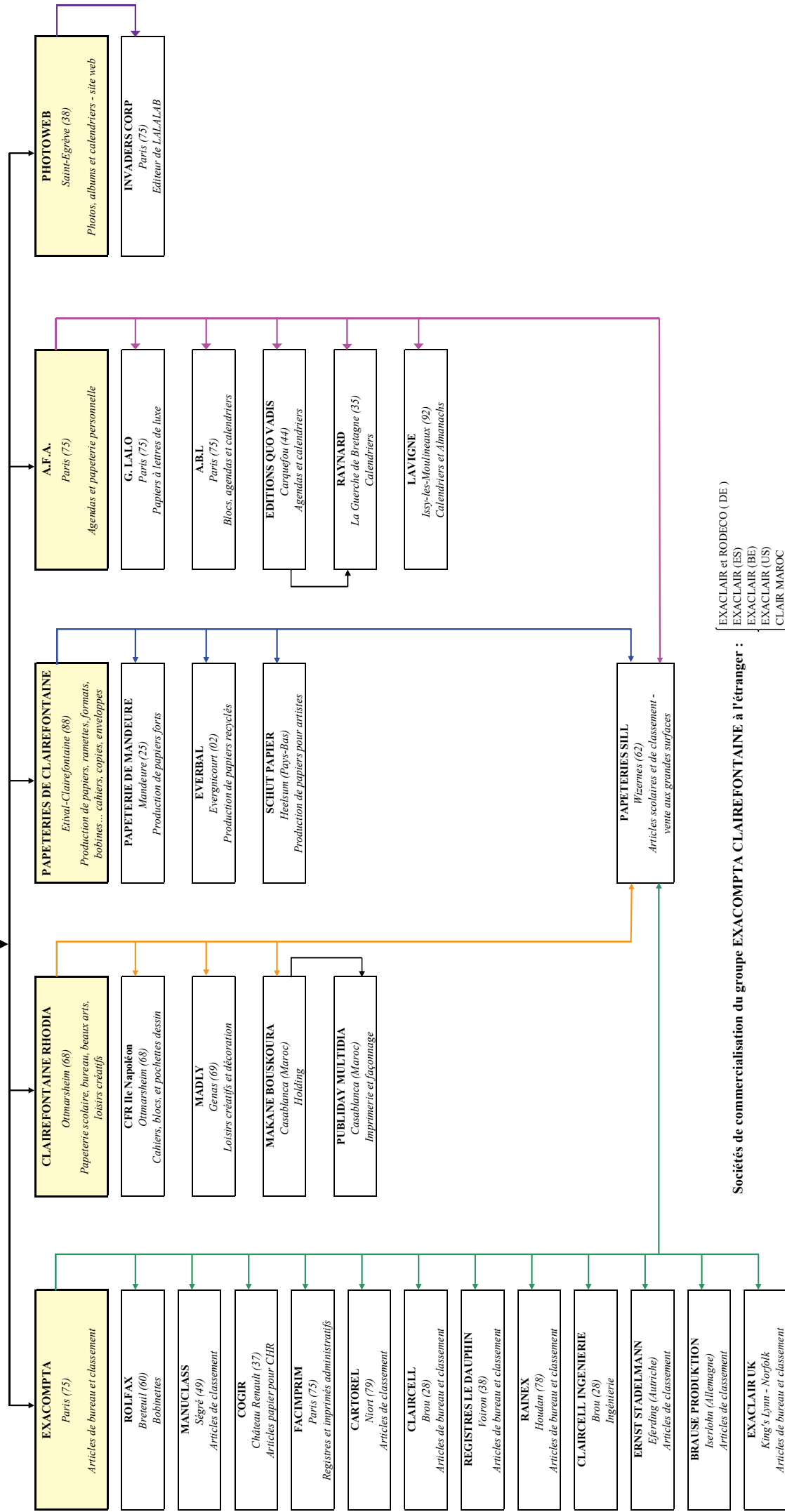
Exercice 2018 en Euros	Groupe Exacompta Clairefontaine	Ets Charles Nusse	Total
M. François Nusse Président directeur général	220 971	126 616	347 587
M. Jean-Marie Nusse Directeur général délégué	159 813	126 616	286 429
M. Jean-Claude Gilles Nusse Directeur général délégué	68 072	126 616	194 688

Le conseil examine la pertinence du niveau des jetons de présence attribués à chaque administrateur au regard des charges et responsabilités leur incombant et au temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions.

Pour les exercices 2017 et 2018, ils ont été attribués à part égale entre chaque administrateur en tenant compte de leur participation effective aux conseils. Le montant total des jetons de présence partagés par les administrateurs s'est élevé à 60 000 € dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2015.

ORGANIGRAMME DU GROUPE

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE



Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes sociaux au
31 décembre 2018

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF en K€	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences, marques	14	28
Immobilisations incorporelles en cours		
Immobilisations corporelles		
Terrains	3 563	3 619
Constructions	6 612	7 746
Autres immobilisations corporelles	13	18
Immobilisations corporelles en cours	158	230
Immobilisations financières		
Participations	315 570	315 570
Créances rattachées à des participations	7 483	10 135
Prêts	3 840	2 061
Autres immobilisations financières	7	7
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	337 260	339 414
Stocks	198	198
Avances et acomptes versés sur commandes	42	25
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	2 533	1 937
Autres créances	46 377	38 102
Charges constatées d'avance	151	154
Disponibilités	35 168	60 457
TOTAL ACTIF CIRCULANT	84 469	100 873
Ecarts de conversion actif	27	341
TOTAL ACTIF	421 756	440 628

PASSIF en K€	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	4 526	4 526
Primes d'émission, de fusion, d'apport	162 566	162 566
Ecarts de réévaluation	485	485
Réserves		
Réserve légale	453	453
Autres réserves	119 740	132 026
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice - bénéfice	5 487	-9 231
Provisions réglementées	1 959	2 334
CAPITAUX PROPRES	295 216	293 159
Provisions		
Pour risques	27	47
Pour charges	363	336
TOTAL DES PROVISIONS	390	383
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 273	46 717
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	210	261
Dettes fiscales et sociales	1 146	1 142
Autres dettes	88 490	98 643
Produits constatés d'avance	31	29
TOTAL DES DETTES	126 150	146 792
Ecarts de conversion passif		294
TOTAL PASSIF	421 756	440 628

COMPTE DE RESULTAT en K€	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	1 192	1 278
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	6 579	6 658
Autres produits	456	449
PRODUITS D'EXPLOITATION	8 227	8 385
Achats et autres approvisionnements		1
Autres achats et charges externes	1 847	1 720
Impôts, taxes et versements assimilés	388	411
Salaires et traitements	3 710	3 794
Charges sociales	1 478	1 503
Dotations aux amortissements sur immobilisations	875	877
Dotations aux provisions	30	49
Autres charges	68	68
CHARGES D'EXPLOITATION	8 396	8 423
RESULTAT D'EXPLOITATION	-169	-38
Produits financiers de participations	4 748	4 584
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	25	22
Autres intérêts et produits assimilés	739	740
Reprises sur provisions, transferts de charges	47	76
Différences positives de change	243	50
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	5 802	5 472
Dotations aux amortissements et provisions	27	12 047
Intérêts et charges assimilées	1 367	1 191
Différences négatives de change	78	628
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 472	13 866
RESULTAT FINANCIER	4 330	-8 394
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 161	-8 432
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	62	
Sur opérations en capital	560	
Reprises sur provisions, transferts de charges	505	356
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 127	356
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		167
Sur opérations en capital	575	
Dotations aux amortissements et provisions	130	163
CHARGES EXCEPTIONNELLES	705	330
RESULTAT EXCEPTIONNEL	422	26
Impôts sur les bénéfices	-904	825
BENEFICE DE L'EXERCICE	5 487	-9 231

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont :

- le total du bilan s'élève à 421 756 174 €
- le résultat net s'élève à 5 487 415,54 €

1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers sont établis en conformité avec le règlement 2014-03 de l'ANC et suivants relatifs au plan comptable général.

1.2. Comparabilité des comptes

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

1.3. Changements de méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1.4. Faits marquants de l'exercice

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Immobilisations

2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat hors frais accessoires) ou à leur coût de production.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable d'utilisation, pour chaque composant, sur les bases suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| <input type="checkbox"/> Logiciels | 1 à 3 ans |
| <input type="checkbox"/> Constructions | 25 à 40 ans |
| <input type="checkbox"/> Agencements et aménagements des constructions | 10 à 20 ans |
| <input type="checkbox"/> Matériel de bureau & informatique | 3 à 10 ans |

La différence entre les amortissements fiscaux et économiques est portée en amortissements dérogatoires.

Dépréciations :

A chaque clôture, la société apprécie la valeur de ces immobilisations, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

2.2. Stocks

Est retenu en stock l'achat effectué en 1997 de bois résineux sur pied.

2.3. Créances et dettes

Evaluation & dépréciation :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation de créances est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

Elles sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet de provisions pour pertes de change.

2.4. Trésorerie

Trésorerie court terme :

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission, ont une échéance fixe et une durée maximale de 365 jours.

Aucune émission n'était en cours à la clôture de l'exercice sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€

Lignes de tirage :

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 135 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2018.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont des actifs détenus à des fins de transaction. La valeur au bilan, soit 18 378 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2018. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.5. Instruments financiers

Les opérations relatives à la couverture contre les risques de change sont non significatives. La société utilisait des produits dérivés principalement pour faire face aux risques de taux sous forme de contrats d'échange de taux Swap. Il n'y a plus de contrat en cours au 31/12/2018.

2.6. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires constatés correspondent à la différence entre l'amortissement déterminé selon les usages fiscaux et l'amortissement calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les amortissements dérogatoires s'élèvent à 1 959 K€ à la clôture.

2.7. Provisions pour risques et charges

2.7.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite

La méthode retenue pour le calcul de la provision est la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de marché des TMO fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le calcul repose sur les principales hypothèses suivantes :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- montant des indemnités à percevoir en fonction de la convention collective « Cartonnage »
- âge de départ à la retraite : de 60 à 67 ans selon l'année de naissance et le statut du salarié
- taux de charges sociales : 45 %
- taux d'actualisation : 0,93 %

Le montant de l'engagement de retraite, charges sociales comprises, est provisionné en totalité à la clôture et s'élève à 346 K€

2.7.2 Autres provisions

Les autres provisions comptabilisées correspondent aux pertes de change liées aux écarts de conversion pour 27 K€ et une provision pour impôts de 17 K€ au 31/12/2018.

2.8. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE s'élève à 11 K€ au titre de l'exercice 2018. Il est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Il a pour objet de financer des dépenses d'investissement, de recherche, de formation, de recrutement, de transition écologique ou énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Conformément à la loi, le CICE n'a pas été utilisé pour financer une hausse des bénéfices distribués, ni pour augmenter la rémunération des dirigeants.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Société consolidant les comptes de la société

Exacompta Clairefontaine est détenue à 80,46 % par les Ets Charles NUSSE, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 603 248 €– 138 Quai de Jemmapes 75010 PARIS.

3.2. Effectif

L'effectif moyen de la société mère est de 41 personnes en 2018 (2 cadres administratif et 39 commerciaux).

3.3. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec toutes les sociétés françaises. Cette convention est reconductible d'année en année par tacite reconduction.

La société mère du groupe fiscal est la société Exacompta Clairefontaine.

La charge d'impôt comptabilisée correspond à celle qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale, sous réserve des dispositions suivantes :

- absence de limitation du bénéfice d'imputation des déficits reportables en avant
- remboursement des crédits d'impôts non imputés par la société, dès lors que ces crédits d'impôts ont pu être imputés par la société mère

Les économies d'impôts réalisées par la société mère sont rétrocédées aux filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires et peuvent imputer leurs propres déficits.

Le produit d'impôt liée à l'intégration fiscale s'élève à 843 K€ en 2018.

3.4. Rémunérations des organes d'administration et de direction

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés par la société.

Le montant total des jetons de présence partagés par les administrateurs s'élève à 60 K€ en 2018, dans le cadre de la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2015.

3.5. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'importance significative concernant les parties liées n'a été conclue à des conditions différentes de celles du marché.

3.6. Engagements hors bilan

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au 1 ^{er} janvier	1 131 480	4 €
Au 31 décembre	1 131 480	4 €

Variation des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2017	293 159
Dividendes distribués	-3 055
Variation des provisions réglementées	-375
Résultat de l'exercice 2018	5 487
Capitaux propres au 31/12/2018	295 216

Variation des immobilisations brutes

en K€	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute à la clôture
Concessions, brevets, licences	331		78		253
Immobilisations incorporelles	331		78		253
Terrains	3 628		52		3 576
Constructions et aménagements	21 447	43	895	198	20 793
Autres immobilisations corporelles	124		1		123
Immobilisations corporelles en cours	230	126		-198	158
Immobilisations corporelles	25 429	169	948		24 650
Participations	352 570				352 570
Créances rattachées à des participations	10 135	798	3 450		7 483
Prêts	2 061	3 000	1 221		3 840
Autres immobilisations financières	7				7
Immobilisations financières	364 773	3 798	4 671		363 900

Variation des amortissements sur immobilisations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises et sorties	Montants à la clôture
Concessions, brevets, licences	303	14	78	239
Immobilisations incorporelles	303	14	78	239
Terrains	9	4		13
Constructions et aménagements	13 701	852	372	14 181
Autres immobilisations corporelles	106	5	1	110
Immobilisations corporelles	13 816	861	373	14 304

Tableau des filiales et participations (en euros)

Filiales	Capital social et capitaux propres	% détenu	Titres valeur brute valeur nette	Dividendes encaissés
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE 88480 Etival Clairefontaine SIREN n° 402 965 297	91 200 000 178 267 103	100 %	103 001 491 103 001 491	2 451 000
EXACOMPTA 75010 Paris SIREN n° 702 047 564	2 160 000 85 237 314	100 %	115 692 905 90 692 905	1 525 500
AFA 75010 Paris SIREN n° 582 090 452	1 440 000 43 289 472	100 %	49 633 433 37 633 433	
CLAIREFONTAINE RHODIA 68490 Ottmarsheim SIREN n° 339 956 781	22 500 000 34 554 201	100 %	40 912 423 40 912 423	
PHOTOWEB 38120 Saint-Egrève SIREN n° 428 083 703	40 000 17 289 766	100 %	43 329 750 43 329 750	771 500
Participations				
Coopérative forestière FORÊT & BOIS DE L'EST	variable	non significatif	3 038 3 038	

Variation des provisions et dépréciations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montants à la clôture
Amortissements dérogatoires	2 334	130	505		1 959
Provisions réglementées	2 334	130	505		1 959
Pertes de change	47	27		47	27
Pensions et obligations similaires	336	30		20	346
Autres charges	0	17			17
Provisions pour risques et charges	383	74		67	390
Titres de participation	37 000				37 000
Dépréciations	37 000				37 000

Dotations et reprises		
○ exploitation	30	20
○ financières	27	47
○ exceptionnelles	147	505
Total	204	572

Echéancier des créances

Echéances des créances - en K€	Montants bruts	- de 1 an	+ de 1 an
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
Créances rattachées à des participations	7 483		7 483
Prêts	3 840	1 050	2 790
Autres immobilisations financières	7		7
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
Créances clients	2 533	2 533	
Personnel et comptes rattachés	11	11	
Impôts sur les bénéfices	7 343	7 343	
Taxe sur la valeur ajoutée	23	23	
Groupe et associés	39 000	39 000	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	151	151	
Total général	60 391	50 111	10 280

Echéancier des dettes

Echéances des dettes - en K€	Montants bruts	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes – Ets de crédit	36 273	10 439	25 396	438
Fournisseurs et comptes rattachés	210	210		
Personnel et comptes rattachés	504	504		
Organismes sociaux	488	488		
Taxe sur la valeur ajoutée	119	119		
Autres impôts, taxes et assimilés	35	35		
Groupe et associés	87 211	87 211		
Autres dettes	1 279	1 279		
Produits constatés d'avance	31	31		
Total général	126 150	100 316	25 396	438

Détail des charges & produits constatés d'avance

en K€	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Opérations d'exploitation	117	
Opérations financières	34	31
Total	151	31

Détail des charges à payer & produits à recevoir

en K€	Charges à payer	Produits à recevoir
Factures non parvenues // à établir	99	104
Dettes // créances fiscales & sociales	644	
Opérations financières	23	385
Total	766	489

Détail des transferts de charges

en K€	Transferts de charges
Transferts de charges externes	1 377
Transferts de charges de personnel	4 974
Transferts de charges impôts & taxes	208
Total	6 559

Produits et charges exceptionnels

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Cession des immobilisations corporelles	560	
Reprise d'amortissements dérogatoires	505	356
Autres reprises exceptionnelles		
Autres produits	62	
Total des produits exceptionnels	1 127	356
Cession des immobilisations corporelles	575	
Dotation aux amortissements dérogatoires	130	163
Autres dotations exceptionnelles		
Autres charges		167
Total des charges exceptionnelles	705	330

Situation fiscale différée et latente

en K€(au taux d'IS de 28 %)	Montant
<i>Impôt sur :</i>	
Amortissements dérogatoires	549
Total des accroissements	549
<i>Impôt payé d'avance sur :</i>	
Congés payés	83
Autres	97
Total des allègements	180
Situation fiscale différée nette	369

Déficits reportables	380
Situation fiscale latente nette	-380

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition - en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	4 161		4 161
Résultat exceptionnel	422		422
Charge d'impôt			
• profit d'intégration fiscale		-843	-843
• autres effets d'impôt		-61	-61
Total général	4 583	-904	5 487

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

SEREC AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
25 rue du Bois de la Champelle
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 316 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note 2.1.2 de l'annexe, la valeur d'inventaire est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres, basée notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction.

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques liées constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce. En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-37-3 ne sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise que pour les seuls président-directeur général et directeurs généraux délégués. En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises, ni de l'exactitude et de la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE par l'assemblée générale du 31 mai 1996 pour le cabinet SEREC AUDIT et du 22 mai 2008 pour le cabinet BATT AUDIT.

Au 31 décembre 2018, le cabinet SEREC AUDIT était dans la 23ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BATT AUDIT dans la 11ème année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Vandœuvre-lès Nancy, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes,

SEREC AUDIT

BATT AUDIT

Benoît GRENIER

Pascal FRANCOIS

SEREC AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
25 rue du Bois de la Champelle
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÈGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Vandœuvre-lès Nancy, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes,

SEREC AUDIT

BATT AUDIT

Benoît GRENIER

Pascal FRANCOIS

Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes consolidés au
31 décembre 2018

Bilan consolidé

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Notes
ACTIFS NON COURANTS	256 563	259 943	
Immobilisations incorporelles	13 170	12 779	(2.1.4)
Immobilisations incorporelles – Goodwills	26 924	26 924	(2.1.4)
Immobilisations corporelles	213 054	216 924	(2.1.5)
Actifs financiers	2 464	2 442	(2.1.6)
Impôts différés	951	874	(2.4)
ACTIFS COURANTS	429 947	429 890	
Stocks	197 155	171 998	(2.2.1)
Créances clients et autres créances	108 080	113 927	(2.2.2)
Acomptes versés	1 700	2 207	
Créances d'impôt	7 667	5 140	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115 345	136 618	(2.2.3)
TOTAL DES ACTIFS	686 510	689 833	

CAPITAUX PROPRES	402 269	393 900	
Capital	4 526	4 526	
Réserves liées au capital	213 423	225 709	
Réserves consolidées	173 449	152 381	
Ecart de conversion	-1 609	-1 582	
Résultat - part du groupe	12 480	12 866	
Capitaux propres – part du groupe	402 269	393 900	
Intérêts minoritaires	0	0	
DETTES NON COURANTES	128 012	135 099	
Dettes portant intérêt	80 826	88 144	(2.6)
Impôts différés	23 729	23 626	(2.4)
Provisions	23 457	23 329	(2.5)
DETTES COURANTES	156 229	160 834	
Dettes fournisseurs	61 013	61 815	
Partie à court terme des dettes portant intérêt	37 597	33 442	(2.6)
Provisions	2 192	4 354	(2.5)
Dettes d'impôt	163	554	
Autres dettes	55 264	60 669	(2.8)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	686 510	689 833	

Compte de résultat consolidé

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Notes
Produits des activités ordinaires	603 099	597 709	
- Ventes de produits	594 516	589 898	
- Ventes de services	8 583	7 811	
Autres produits opérationnels	12 258	13 198	
- Reprises d'amortissements	23	487	(2.1.4, 2.1.5)
- Subventions	452	721	
- Autres produits	11 783	11 990	
Variation de stocks de produits finis et de travaux en-cours	15 067	-101	(2.2.1)
Production immobilisée	1 334	1 207	
Marchandises et matières consommées	-309 599	-280 588	(2.2.1)
Charges externes	-103 761	-98 843	
Frais de personnel	-155 198	-160 150	(2.12)
Impôts et taxes	-12 522	-11 793	
Dotations aux amortissements	-28 124	-29 742	(2.1.4, 2.1.5)
Autres charges opérationnelles	-7 632	-8 316	
RESULTAT OPERATIONNEL – avant dépréciation des goodwill	14 922	22 581	
Dépréciation des goodwill		-1 342	(2.1.4, 2.1.1)
RESULTAT OPERATIONNEL – après dépréciation des goodwill	14 922	21 239	
Produits financiers	3 076	2 595	
Charges financières	-3 074	-4 393	
Résultat financier	2	-1 798	(2.12)
Charges d'impôt sur le résultat	-2 444	-6 575	(2.4, 2.10)
Résultat après impôts	12 480	12 866	
Résultat net – part des minoritaires	0	0	
Résultat net - part du Groupe	12 480	12 866	
Résultat de la période	12 480	12 866	
Nombre d'actions	1 131 480	1 131 480	(2.3)
RESULTAT (de base & dilué) PAR ACTION	11,03	11,37	

Etat du résultat global

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net de la période	12 480	12 866
• Ecart de conversion des états financiers d'entités étrangères	-27	-414
• Ecart actuariels	-320	-887
• Variations de périmètre	0	0
Résultat global total	12 133	11 565
Attribuable :		
- aux minoritaires	0	0
- au Groupe	12 133	11 565

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capitaux propres – Part du Groupe	Capitaux propres – Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2016	385 747	1 668	387 415
Écarts de conversion	-414		-414
Écarts actuariels	-887		-887
Autres variations	-470		-470
Prise de contrôle à 100 % de Photoweb		-1 668	-1 668
Total des opérations n'affectant pas le résultat	-1 771	-1 668	-3 439
Résultat de l'exercice	12 866		12 866
Dividendes	-2 942		-2 942
Solde au 31/12/2017	393 900	0	393 900
Écarts de conversion	-27		-27
Écarts actuariels et autres variations	-320		--320
Autres variations	-709		-709
Total des opérations n'affectant pas le résultat	-1 056		-1 056
Résultat de l'exercice	12 480		12 480
Dividendes *	-3 055		-3 055
Solde au 31/12/2018	402 269	0	402 269

* Dividende versé par Exacompta Clairefontaine 2,70 €par action.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

La trésorerie d'ouverture et de clôture au tableau des flux de trésorerie se détermine de la manière suivante :

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Notes
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	115 345	136 618	(actif)
Découverts bancaires remboursables	-37 565	-33 406	(2.6)
Intérêts courus des dettes financières	-32	-36	(2.6)
Trésorerie au tableau de variation des flux de trésorerie	77 748	103 176	

Le rapprochement avec la « Partie à court terme des dettes portant intérêt » inscrite au passif est présenté en note 2.6.

Variation des flux de trésorerie

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Notes
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 480	12 866	
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	26 143	27 400	(2.1.4 à 2.1.6, 2.5)
• Variation des impôts différés	103	-558	(2.4)
• Plus values de cession, nettes d'impôt	1 036	-684	
• Ecart de conversion	-27	-414	
• Autres	-1 029	-1 357	
<i>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</i>	<i>38 706</i>	<i>37 253</i>	
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-25 088	657	Bilan
• Variation liée à l'impôt sur les bénéfices	-2 242	811	
• Impôt sur les bénéfices décaissé	-676	-4 697	
(1) Flux net de trésorerie générés par l'activité	10 700	34 024	
• Acquisitions d'immobilisations	-26 767	-32 061	(2.1.4 à 2.1.6)
• Cessions d'immobilisations	1 097	3 920	
• Incidence des variations de périmètre - acquisitions	-85	-1 668	
• Incidence des variations de périmètre - cessions			
(2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-25 755	-29 809	
• Dividendes versés	-11 370	-9 727	(Variation des capitaux propres)
• Dividendes reçus	8 315	6 785	
• Emprunts souscrits	27 045	82 460	
• Remboursements d'emprunts	-34 011	-42 590	
• Intérêts payés	-923	-918	
• Intérêts reçus	571	556	
(3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-10 373	36 566	
(1+2+3) Total des flux de trésorerie	-25 428	40 781	
Trésorerie d'ouverture	103 176	62 395	
Trésorerie de clôture	77 748	103 176	
Variation de trésorerie	-25 428	40 781	

Présentation des états financiers consolidés

1- Principes généraux – déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe EXACOMPTA CLAIREFONTAINE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe Exacompta Clairefontaine ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 mars 2019. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

2- Adoption des normes internationales

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2018

✘ IFRS 9 – *Instruments financiers*

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture.

Le risque de crédit sur les créances commerciales est déterminé et actualisé à partir des situations de retard de paiement individuelles, des informations statistiques ou prospectives n'étant pas disponibles. Le Groupe applique l'approche simplifiée pour la détermination de la dépréciation, les créances clients ne comportant pas de composante financement significative et les durées contractuelles étant courtes. Le risque de crédit est ajusté sur la base d'estimations des pertes attendues et le taux de pertes constatées historiquement est faible en raison des outils de suivi des encours mis en place par le groupe. En conséquence, l'application d'IFRS 9 n'a pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

✘ IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*

La norme IFRS 15 n'apporte pas de changement par rapport à la pratique antérieure de reconnaissance du revenu pour le Groupe. L'analyse des effets potentiels induits par IFRS 15, dont des coûts publicitaires, est sans effet sur le résultat d'exploitation et ne conduit à aucun reclassement entre chiffre d'affaires et charges.

Les contrats conclus par le Groupe ont des durées largement inférieures à un an et ne comportent pas de composante financière importante.

La comptabilisation des contreparties variables payables au client, principalement des remises de volumes, marges arrières et escomptes accordés en cas de paiement anticipé, reste inchangée. Elles sont traitées en diminution du revenu. Il en va de même des prestations de merchandising ou des participations publicitaires rendues par le client qui ne constituent pas une prestation distincte reçue.

✘ Amendements à IFRS 2 – *Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

✘ IFRIC 22 – *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire après 2018

- ✘ IFRS 16 – *Contrats de location*
- ✘ Amendements à IFRS 9 – *Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative*
- ✘ IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat*

Le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, amendement ou interprétation.

Mise en œuvre de la norme IFRS 16

Le Groupe appliquera la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective simplifiée. De ce fait, les comptes comparatifs 2018 présentés dans les états financiers 2019 ne seront pas retraités.

Les engagements à activer sont constitués à 95 % par des locations immobilières, dont celles conclues avec les Ets Charles Nusse. Les résultats des travaux de simulation permettent d'estimer une dette de location d'environ 35 M€ en valeur non actualisée et d'un droit d'utilisation d'un montant comparable.

Les derniers travaux de valorisation sont en cours et l'impact final sur les comptes du Groupe dépendra des taux d'actualisation des paiements futurs ainsi que d'une revue finale du portefeuille de contrats.

Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union Européenne

- ✘ Amendements à IAS 19 – *Modification, réduction ou liquidation de régime*
- ✘ Améliorations annuelles – *Cycle 2015-2017*

L'analyse des incidences de l'application de ces nouveaux textes est en cours.

3- Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles ont été appliquées d'une manière uniforme à l'ensemble des entités du Groupe Exacompta Clairefontaine.

4- Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, Exacompta Clairefontaine, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »).

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les soldes de bilan, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe.

Les pertes latentes sont éliminées de la même manière, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

5- Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel elle opère. Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société Exacompta Clairefontaine et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au résultat financier selon le cas en produits ou en charges.

Pour chaque entité individuelle exerçant son activité à l'étranger, les actifs et les passifs sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux cours de change moyens de l'exercice, ce qui représente une approximation suffisante des cours aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en écart de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

6- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*.

Le goodwill provenant d'un regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent entre la contrepartie transférée et le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur.

Le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs de la filiale acquise. Cette option est ouverte lors de chaque opération de regroupement d'entreprises et ne peut être modifiée ultérieurement.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la quote-part de la participation détenue avant la prise de contrôle est évaluée à sa juste valeur. Le produit ou la perte correspondante est enregistré en résultat.

L'évaluation initiale du regroupement d'entreprises peut être ajustée en contrepartie du goodwill en cas de nouvelles informations sur des faits existants à la date d'acquisition. La période d'ajustement de l'évaluation initiale est limitée à 12 mois à compter de la date de l'acquisition. Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé à des conditions avantageuses, l'acquéreur comptabilise le profit correspondant en résultat à la date d'acquisition.

Un regroupement d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun est un regroupement dans lequel la totalité des entités ou des activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes, le Groupe applique la méthode de la valeur comptable à l'ensemble des opérations impliquant les entités sous contrôle commun.

7- Immobilisations corporelles

Les terrains et constructions détenus par le Groupe sont destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives.

Le Groupe ne détient pas de bien immobilier significatif entrant dans la catégorie des immeubles de placement. Les installations industrielles et autres équipements sont des actifs détenus dans le cadre des activités de production ou de fourniture de biens et services.

L'ensemble des immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire est inscrit au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont des actifs destinés à la production comptabilisés au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisation corporelle distincte. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les contrats de location qui ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les actifs correspondants sont comptabilisés dans les immobilisations à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur, en contrepartie d'une dette financière. Les paiements minimaux au titre de ces contrats sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location financement, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette financière restant due au passif.

Ces actifs loués sont amortis sur leur durée d'utilité attendue, sur la même base que les actifs détenus.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire et aucune valeur résiduelle n'est retenue. Il est déterminé en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle sur les bases suivantes et par an :

- Terrains	non amortis
- Constructions	25 à 40 ans
- Agencements et aménagements	10 à 20 ans
- Installations techniques et équipements	10 à 20 ans
- Autres matériels de bureau et informatique	3 à 10 ans

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, la modification de la durée d'utilité est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

8- Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Lorsque les principes pour la comptabilisation à l'actif de dépenses de développement ne sont pas satisfaits, elles sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'examen des coûts exposés a conduit le Groupe à ne pas activer de dépenses de développement.

Goodwills

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets diminués des passifs éventuels identifiables à la date de l'acquisition.

Le goodwill est initialement évalué à son coût et comptabilisé en tant qu'actif selon les principes exposés au paragraphe 6 ci-avant. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui sont constitués le plus souvent de filiales ou de regroupements de filiales présentant des synergies et ne présentant pas de flux de trésorerie indépendants.

Ces UGT sont largement indépendantes du Groupe consolidé, et leur taille est inférieure aux segments opérationnels tels que définis par la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*.

Chaque année un test de dépréciation est réalisé sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie porteuses de goodwills, ainsi qu'à chaque arrêté s'il y a une indication que l'unité peut s'être dépréciée, selon les modalités suivantes conformément au dispositif prévu par la norme IAS 36 :

- ✗ Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie fiscalisés. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie non fiscalisés ;
- ✗ Business plans à 3 ans correspondant aux plans validés par la Direction ;
- ✗ Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de 3 ans sur la base d'un taux de croissance propre au secteur d'activité.

Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Une perte de valeur pour un goodwill comptabilisée au compte de résultat n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

Marques

Les marques sont inscrites en tant qu'actifs incorporels et comptabilisées à leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition. En l'absence de limite prévisible à leur capacité de générer des flux nets de trésorerie, la durée d'utilité des marques exploitées par le Groupe est considérée comme indéfinie.

Elles ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ainsi qu'à chaque arrêté s'il existe un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée sur les bases suivantes et par an :

- | | |
|--|------------|
| - Brevets, licences et logiciels | 3 à 8 ans |
| - Autres immobilisations incorporelles | 5 à 10 ans |

9- Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill et marques)

A chaque clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer la perte de valeur éventuelle.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée suivant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Si la valeur recouvrable est estimée comme étant inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement enregistrée dans les charges au compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif lors d'un exercice antérieur peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

10- Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont classés en actifs disponibles à la vente évalués en juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

Si la juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, les participations restent évaluées au coût d'acquisition. Dans le cas d'une dépréciation, la perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Les créances rattachées aux participations et autres immobilisations financières sont évaluées en juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

11- Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

12- Stocks

Les stocks sont inscrits au plus faible entre le coût ou leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matière première et les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Les filiales papetières du Groupe exercent une activité soumise à la réglementation de l'ordonnance n°2004-330 du 15 avril 2004 portant transposition en droit français, dans le code de l'environnement, de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un système d'échange de quotas de gaz à effet de serre, adoptée le 13 octobre 2003.

Un quota est une unité de compte représentative de l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone. La période actuelle d'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre couvre la période 2013-2020.

Les méthodes de comptabilisation appliquées par le Groupe sont celles issues du « Règlement N° 2012-03 du 4 octobre 2012 relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilées » adopté par l'Autorité des Normes Comptables.

Dans le cadre de ce règlement, le Groupe applique le modèle « Production » pour lequel la détention des quotas est liée à un processus de production générant des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont utilisés pour se conformer aux obligations de restitution.

Les principales caractéristiques de l'application de ce modèle sont les suivantes :

- ✗ Les quotas sont comptabilisés en stocks
 - Les quotas alloués par l'Etat sont comptabilisés pour une valeur nulle. Ils sont suivis en quantité uniquement
 - Les quotas acquis sont enregistrés à leur coût d'acquisition
- ✗ Evaluation à la date de clôture
 - Une dépréciation est à comptabiliser lorsque la valeur actuelle du stock est inférieure à sa valeur comptable
 - Les quotas alloués, étant affectés d'une valeur nulle, ne sont pas soumis à une évaluation spécifique
- ✗ La sortie de stock
 - Les quotas sont sortis du stock au fur et à mesure des émissions de CO₂. Dans le cas de quotas alloués il n'y a pas d'incidence comptable
 - En cas de cession de quotas, les plus-values et moins-values sont comptabilisées en résultat opérationnel
- ✗ Les obligations liées aux émissions de gaz à effet de serre
 - L'obligation fondamentale de restitution de quotas de CO₂ en fonction des émissions est inchangée par rapport aux périodes d'allocation précédentes
 - A la clôture de chaque période comptable, si les quotas [alloués + acquis] sont insuffisants pour faire face à l'obligation de restitution, un passif correspondant au montant des quotas manquants à acquérir est comptabilisé

13- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments du marché monétaire.

Ces placements sont convertibles en un montant de trésorerie connu sous un délai maximal de mobilisation d'une semaine et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction – valeurs mobilières de placement – sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue et la part à court terme des comptes courants qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

14- Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilisait des instruments financiers dérivés pour limiter son exposition aux risques de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement.

Au 31 décembre 2018, le Groupe ne détient plus d'instruments de couverture de taux, ceux-ci étant arrivés à échéance.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie et couverture de juste valeur). Les instruments financiers dérivés sont classés le cas échéant dans la catégorie des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat. Le profit ou la perte résultant des évaluations successives à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

15- Dettes portant intérêt

Tous les instruments financiers sont évalués initialement à leur juste valeur et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat. Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier et n'incluent pas les coûts internes d'administration.

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les options de vente consenties à des tiers minoritaires de filiales contrôlées constituent un passif financier. La dette est estimée en fonction des contrats et peut être ré-estimée en fonction des résultats réalisés par l'entité.

Le Groupe enregistre ces options de vente en passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options déduction faite des intérêts minoritaires correspondants avec pour contrepartie les capitaux propres part du Groupe.

Les variations ultérieures de la dette suivent le même traitement.

16- Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Les paiements à un régime à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'elles sont encourues.

Provisions pour indemnités de départ en retraite

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de marché des TMO à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Les calculs sont effectués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

17- Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque l'opération a été approuvée par le Groupe et a fait l'objet d'une communication.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

18- Produits

Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Les ventes de produits et de services sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales et des taxes relatives aux ventes.

Les ventes de biens sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de la livraison des biens et du transfert de la propriété à l'acheteur qui en supporte les risques et les avantages.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture, évalué par référence aux travaux effectués.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues.

Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont déduites de cet actif pour constituer son coût de revient.

La subvention est comptabilisée en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été instauré par l'article 66 de la Loi de finances rectificative n° 2012-1510 du 29 décembre 2012.

Il est calculé sur le total des rémunérations versées au titre de l'année civile et le produit est pris en compte au rythme de l'engagement des charges de personnel. Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

19- Charges

Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Les avantages reçus ou à recevoir pour le locataire sont comptabilisés en résultat selon la même règle d'étalement sur la durée du contrat.

Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts et les passifs de trésorerie, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments financiers qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

20- Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé en capitaux propres.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) n'est pas qualifiée d'impôt sur le résultat et n'entre pas dans le champ d'application de la norme IAS 12. Les contributions sont enregistrées en charge opérationnelle.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Le goodwill non déductible fiscalement ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises).

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de les régler sur la base de leur montant net.

21- Gestion du risque financier

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités.

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risques de marché

L'exposition aux risques de marché consiste essentiellement au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

□ Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD.

Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

□ Risque de taux d'intérêt

Certains emprunts initialement émis à taux variable exposaient le Groupe au risque de variation des flux de trésorerie, et en conséquence, des swaps de taux d'intérêt étaient contractés.

En raison de taux fixes actuellement bas, il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés, la totalité des swaps de taux d'intérêt étant échus dans l'exercice.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances moyen terme.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

□ Créances clients et autres débiteurs

La concentration du risque de crédit n'est pas significative, il est réparti sur un grand nombre de clients. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le risque de crédit.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit, et en conséquence, l'application d'IFRS 9 dans ce domaine n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les pertes de valeur correspondent à des pertes spécifiques liées aux risques individualisés.

Les montants présentés au bilan sont nets des pertes de valeur comptabilisées.

□ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

22- Information sectorielle

Basés sur l'organisation interne du Groupe, les segments opérationnels pour l'information financière sont définis par pôle de métier.

Les activités principales par pôle de métier sont les suivantes :

- Papier : production, finition et mise en format de papier
- Transformation : façonnage d'articles de papeterie, de bureau et de classement, et digital photos

Les opérations entre les différents pôles de métier sont réalisées à des conditions de marché.

Une information sectorielle par zone géographique est également présentée, ventilée pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation à la clientèle et pour les autres informations par zone d'implantation des sociétés consolidées.

Notes annexes aux comptes consolidés

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés sont consolidées au 31 décembre 2018 suivant la méthode de l'intégration globale (I.G.).

Nom	Adresse	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	N° de SIREN
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE			Société mère	505 780 296
A.B.L.	132, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	622 033 124
A.F.A.	132, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	582 090 452
CARTOREL	358, Avenue de Paris 79025 NIORT	100	100	I.G.	025 770 470
CFR Ile Napoléon	RD 52 68490 OTTMARSHEIM	100	100	I.G.	439 721 697
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE	100	100	I.G.	402 965 297
CLAIREFONTAINE RHODIA	RD 52 68490 OTTMARSHEIM	100	100	I.G.	339 956 781
CLAIRCELL	ZI – rue de Chartres 28160 BROU	100	100	I.G.	432 357 358
COGIR	10, rue Beauregard 37110 CHATEAU-RENAULT	100	100	I.G.	885 783 159
REGISTRES LE DAUPHIN	27, rue George Sand 38500 VOIRON	100	100	I.G.	055 500 953
MADLY	6, rue Henri Becquerel 69740 GENAS	100	100	I.G.	400 210 449
EVERBAL	2, Route d'Avaux 02190 EVERGNICOURT	100	100	I.G.	542 091 194
EXACOMPTA	138-140, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	702 047 564
FACIMPRIM	15, rue des Ecluses Saint Martin 75010 PARIS	100	100	I.G.	702 027 665
LALO	138, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	572 016 814

LAVIGNE	139-175, rue Jean Jacques Rousseau 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	100	100	I.G.	332 346 444
PAPETERIE DE MANDEURE	14, rue de la Papeterie 25350 MANDEURE	100	100	I.G.	339 310 807
MANUCLASS	ZI d'Etriché 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU	100	100	I.G.	318 110 665
CLAIRCELL INGENIERIE	ZI – rue de Chartres 28160 BROU	100	100	I.G.	490 846 763
EDITIONS QUO VADIS	14, rue du Nouveau Bêle 44470 CARQUEFOU	100	100	I.G.	054 807 748
RAYNARD	6, rue de la Peltière – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	100	100	I.G.	659 200 786
RAINEX	Lieudit Saint-Mathieu - ZI 78550 HOUDAN	100	100	I.G.	709 805 717
ROLFAX	ZI route de Montdidier 60120 BRETEUIL	100	100	I.G.	432 030 088
PAPETERIES SILL	Rue du Moulin 62570 WIZERNES	100	100	I.G.	085 650 141
PHOTOWEB	1, rue des Platanes 38120 SAINT-EGREVE	100	100	I.G.	428 083 703
INVADERS CORP	144, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	538 606 377
BRAUSE Produktion	D – 51149 KÖLN	100	100	I.G.	
EXACLAI R GmbH (Allemagne)	D – 51149 KÖLN	100	100	I.G.	
RODECO	D – 51149 KÖLN	100	100	I.G.	
MAKANE BOUSKOURA	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 20180 BOUSKOURA	100	100	I.G.	
CLAIR MAROC	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 20180 BOUSKOURA	100	100	I.G.	
PUBLIDAY MULTIDIA	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 20180 BOUSKOURA	100	100	I.G.	
ERNST STADELMANN	Bahnhofstrasse 8 A – 4070 EFERDING	100	100	I.G.	
EXACLAI R (Espagne)	E – 08110 MONTCADA I REIXAC	100	100	I.G.	
EXACLAI R (Belgique)	Boulevard Paepsem, 18D B – 1070 ANDERLECHT	100	100	I.G.	
EXACLAI R Inc (Etats-Unis)	143 west, 29th street USA – NEW YORK	100	100	I.G.	
EXACLAI R Ltd (Grande Bretagne)	Oldmedows Road KING'S LYNN, Norfolk PE30 4LW	100	100	I.G.	

QUO VADIS International Ltd	1055, rue Begin – Ville Saint Laurent QUEBEC H4R 1V8	100	100	I.G.	
EXACLAI Italia Srl	Via Soperga, 36 I – 20127 MILANO	100	100	I.G.	
QUO VADIS Japon Co Ltd	Sangenjaya Combox 4F 1–32–3 Kamjuma Setagaya-Ku, TOKYO	100	100	I.G.	
QUO VADIS Editions Inc	120, Elmview Avenue HAMBURG, NY 14075–3770	100	100	I.G.	
SCHUT PAPIER	Kabeljauw 2 NL – 6866 HEELSUM	100	100	I.G.	

Mouvements affectant le périmètre de consolidation	
Entrées – acquisitions	Sorties
<ul style="list-style-type: none"> AIRSENS Acquisition de 100 % de la société par PHOTOWEB le 27 septembre 2018 	<ul style="list-style-type: none"> AIRSENS Transmission universelle de patrimoine au 31 décembre 2018

Les effets des mouvements de périmètre sont détaillés dans les informations sur le bilan et le compte de résultat ci-après.

2. INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

2.1 Actifs non courants

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Marques

Dans le poste « concessions, licences, marques et droits similaires » figurent des marques pour un montant global de 7 367 K€

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée dans les comptes de l'exercice 2018.

Goodwills

Les principaux goodwills enregistrés concernent 3 filiales au 31 décembre 2018. L'information sectorielle présente la répartition des goodwills par secteurs d'activités et géographiques.

Le test annuel de dépréciation des UGT a été effectué en 2018 sur la base de la valeur d'utilité des flux de trésorerie, en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue de l'UGT. Les modalités de détermination de la valeur d'utilité en 2018 sont similaires à celles retenues en 2017.

Les hypothèses clés utilisées dans la détermination des montants recouvrables sont le taux d'actualisation et le taux de croissance utilisé pour déterminer la valeur terminale.

- ✗ Le taux d'actualisation des flux de trésorerie des UGT a été estimé à partir du coût moyen pondéré du capital, soit un taux avant impôt compris entre 7,40 et 8,01 % dans les UGT relevant du secteur Transformation et de 10,70 % dans le secteur Papier.
- ✗ Le taux de croissance long terme à l'infini des UGT est principalement compris entre 0 % et 1 %.

Aucune perte de valeur au titre des tests de dépréciation des UGT n'a été enregistrée.

Sensibilité des pertes de valeur aux changements d'hypothèses clés :

- Une augmentation des taux d'actualisation de 1 point sur l'ensemble des UGT du Groupe engendrerait un risque de perte de valeur de 1,7 M€
- Une diminution des taux de croissance à l'infini de 1 point sur l'ensemble des UGT du Groupe engendrerait un risque de perte de valeur de 1,2 M€

2.1.2 Immobilisations corporelles

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles a fait l'objet d'une revue dans le Groupe. Aucune modification de durée d'utilité conduisant à un changement significatif d'estimation comptable n'a été identifiée sur la période.

Contrats de location financement agrégés dans les tableaux correspondants

en K€	31/12/2018	31/12/2017
<i>Immobilisations corporelles</i>	9 376	9 376
Terrains	5	5
Constructions	689	689
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 682	8 682
<i>Amortissements</i>	9 371	9 371
Cumulés à l'ouverture	9 371	9 371
Dotation de la période	0	0
<i>Emprunts</i>	0	

2.1.3 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés ainsi que les autres titres immobilisés sont maintenus à leur coût à défaut de juste valeur fiable.

Les participations non comprises dans le périmètre sont non consolidables et non significatives.

Les créances rattachées aux participations et les prêts et autres immobilisations financières sont évaluées au coût amorti. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.1.4 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2018, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total
Valeur brute à l'ouverture	28 631	30 876	5 397	64 904
Acquisitions		1 443	109	1 552
Cessions		-1 288		-1 288
Variations de périmètre		440		440
Ecarts de conversion		-3	35	32
Transferts et autres mouvements	-1 342	801		-541
Valeur brute à la clôture	27 289	32 269	5 541	65 099
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	1 707	20 653	2 841	25 201
Cessions		-1 288		-1 288
Variations de périmètre		373		373
Amortissements		1 583	448	2 031
Dépréciations				
Reprises				
Ecarts de conversion		-3	33	30
Transferts et autres mouvements	-1 342	-8	8	-1 342
Amortissements et dépréciations à la clôture	365	21 310	3 330	25 005
Valeur nette comptable à l'ouverture	26 924	10 223	2 556	39 703
Valeur nette comptable à la clôture	26 924	10 959	2 211	40 094

Au 31 décembre 2017, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total
Valeur brute à l'ouverture	38 507	29 751	6 015	74 273
Acquisitions		1 506	47	1 553
Cessions		-678	-279	-957
Variations de périmètre				
Ecarts de conversion		-8	-81	-89
Transferts et autres mouvements	-9 876	305	-305	-9 876
Valeur brute à la clôture	28 631	30 876	5 397	64 904
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	10 241	17 921	2 863	31 025
Cessions		-98	-279	-377
Variations de périmètre				
Amortissements		1 567	527	2 094
Dépréciations	1 342	1 498		2 840
Reprises		-328	-93	-421
Ecarts de conversion		-8	-76	-84
Transferts et autres mouvements	-9 876	101	-101	-9 876
Amortissements et dépréciations à la clôture	1 707	20 653	2 841	25 201
Valeur nette comptable à l'ouverture	28 266	11 830	3 152	43 248
Valeur nette comptable à la clôture	26 924	10 223	2 556	39 703

2.1.5 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2018, en K€	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	141 175	449 234	37 369	10 734	638 512
Acquisitions	4 517	8 983	2 595	8 710	24 805
Cessions	-1 189	-6 453	-797	-24	-8 463
Variations de périmètre			214		214
Ecarts de conversion	197	175	22		394
Transferts et autres mouvements	2 247	6 608	462	-10 118	-801
Valeur brute à la clôture	146 947	458 547	39 865	9 302	654 661
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	79 878	312 374	29 163	173	421 588
Cessions	-586	-5 185	-736		-6 507
Variations de périmètre			196		196
Amortissements	4 435	18 969	2 417		25 821
Dépréciations				272	272
Reprises		-8		-14	-22
Ecarts de conversion	86	153	20		259
Transferts et autres mouvements	-205	205			0
Amortissements et dépréciations à la clôture	83 608	326 508	31 060	431	441 607
Valeur nette comptable à l'ouverture	61 297	136 860	8 206	10 561	216 924
Valeur nette comptable à la clôture	63 339	132 039	8 805	8 871	213 054

Au 31 décembre 2017, en K€	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	141 138	440 386	36 210	8 800	626 534
Acquisitions	2 082	17 137	3 094	8 614	30 927
Cessions	-2 402	-12 889	-2 079		-17 370
Variations de périmètre					
Ecarts de conversion	-656	-787	-136		-1 579
Transferts et autres mouvements	1 013	5 387	280	-6 680	0
Valeur brute à la clôture	141 175	449 234	37 369	10 734	638 512
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	77 906	305 753	28 768	224	412 651
Cessions	-2 190	-12 101	-1 754		-16 045
Variations de périmètre					
Amortissements	4 456	19 404	2 267		26 127
Dépréciations		8		14	22
Reprises				-65	-65
Ecarts de conversion	-294	-690	-118		-1 102
Transferts et autres mouvements					
Amortissements et dépréciations à la clôture	79 878	312 374	29 163	173	421 588
Valeur nette comptable à l'ouverture	63 232	134 633	7 442	8 576	213 883
Valeur nette comptable à la clôture	61 297	136 860	8 206	10 561	216 924

2.1.6 Actifs financiers

Au 31 décembre 2018, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	997	961	1 099	3 057
Acquisitions		48	209	257
Cessions			-115	-115
Variations de périmètre	382			382
Ecarts de conversion			17	17
Transferts et autres mouvements		-27	-35	-62
Valeur brute à la clôture	1 379	982	1 175	3 536
Dépréciations à l'ouverture	613	0	2	615
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre	382			382
Dépréciations	42	33		75
Reprises				
Ecarts de conversion				
Transferts et autres mouvements				
Dépréciations à la clôture	1 037	33	2	1 072
Valeur nette comptable à l'ouverture	384	961	1 097	2 442
Valeur nette comptable à la clôture	342	949	1 173	2 464

Au 31 décembre 2017, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	997	924	2 402	4 323
Acquisitions		70	17	87
Cessions				
Variations de périmètre				
Ecarts de conversion			-22	-22
Transferts et autres mouvements		-33	-1 298	-1 331
Valeur brute à la clôture	997	961	1 099	3 057
Dépréciations à l'ouverture	571	0	2	573
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre				
Dépréciations	42			42
Reprises				
Ecarts de conversion				
Transferts et autres mouvements				
Dépréciations à la clôture	613	0	2	615
Valeur nette comptable à l'ouverture	426	924	2 400	3 750
Valeur nette comptable à la clôture	384	961	1 097	2 442

Les autres créances sont principalement composées de dépôts et cautionnements qui s'élèvent à 926 K€ au 31 décembre 2018 contre 805 K€ au 31 décembre 2017.

2.1.7 Tableau des échéances des autres actifs financiers

Au 31 décembre 2018, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	129	175	678	982
Autres immobilisations financières	639	38	498	1 175
Immobilisations et créances financières	768	213	1 176	2 157

Au 31 décembre 2017, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	86	210	665	961
Autres immobilisations financières	514	26	559	1 099
Immobilisations et créances financières	600	236	1 224	2 060

2.2 Actifs courants

2.2.1 Stocks par nature

Au 31 décembre 2018, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	66 947	19 362	98 357	184 666
Variation	13 205	2 089	12 563	27 857
Valeur brute à la clôture	80 152	21 451	110 920	212 523
Dépréciations à l'ouverture	6 291	1 123	5 254	12 668
Dotations	9 954	990	4 229	15 173
Reprises	-6 706	-999	-4 766	-12 471
Ecarts de conversion et autres mouvements			-2	-2
Dépréciations à la clôture	9 539	1 114	4 715	15 368
Valeur nette comptable à l'ouverture	60 656	18 239	93 103	171 998
Valeur nette comptable à la clôture	70 613	20 337	106 205	197 155

Au 31 décembre 2017, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	63 806	19 576	99 499	182 881
Variation	3 141	-214	-1 142	1 785
Valeur brute à la clôture	66 947	19 362	98 357	184 666
Dépréciations à l'ouverture	6 167	1 069	5 299	12 535
Dotations	6 151	1 113	5 177	12 441
Reprises	-6 025	-1 059	-5 216	-12 300
Ecarts de conversion et autres mouvements	-2		-6	-8
Dépréciations à la clôture	6 291	1 123	5 254	12 668
Valeur nette comptable à l'ouverture	57 639	18 507	94 200	170 346
Valeur nette comptable à la clôture	60 656	18 239	93 103	171 998

2.2.2 Dépréciation des autres actifs courants

en K€	Dépréciations à l'ouverture	Dotations	Reprises	Autres variations	Dépréciations à la clôture
Créances clients	2 865	826	-1 501	8	2 198
Autres créances	241				241
Total	3 106	826	-1 501	8	2 439

Tableau des échéances des créances clients et autres créances

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Clients et comptes rattachés	93 671	733		94 404
Créances fiscales et sociales	10 636			10 636
Comptes courants débiteurs				
Débiteurs divers	2 806			2 806
	107 113	733		107 846
Dépréciation				-2 439
Actifs financiers				105 407
Charges constatées d'avance				2 673
Créances clients et autres créances au bilan				108 080

2.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement) sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat. La valeur au bilan, soit 51 867 K€ correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2018. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.3 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions de 4 Euros, soit 4 525 920 € sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Aucune politique particulière de gestion du capital n'est mise en œuvre par le Groupe.

Les ETABLISSEMENTS CHARLES NUSSE détiennent 80,46 % du capital.

2.4 Impôts différés

Les principaux retraitements source d'imposition différée concernent les marques, les provisions réglementées, les subventions publiques, les profits internes sur stocks et des provisions.

La variation des impôts différés au bilan s'élève à +26 K€ (augmentation de l'impôt différé passif net).

Au compte de résultat :

- La variation de l'impôt différé enregistrée dans le résultat net s'élève à +152 K€ (charge d'impôt différé).
- La variation de l'impôt différé enregistrée dans le résultat global s'élève à -124 K€ au titre du retraitement des écarts actuariels de IAS 19R.

La preuve d'impôt est présentée au paragraphe 2.10.

Tableau de variation des impôts différés

en K€	A la clôture	A l'ouverture	Variation
Impôts différés actifs	951	874	77
Impôts différés passifs	23 729	23 626	103
Impôt différé net	22 778	22 752	26

2.5 Provisions

Les provisions se répartissent de la manière suivante :

en K€	Provisions à l'ouverture	Dotations	Reprises	Provisions non utilisées	Autres variations	Provisions à la clôture
Provisions pour pensions et obligations similaires	23 329	1 735	-1 718	-342	453	23 457
Provisions non courantes	23 329	1 735	-1 718	-342	453	23 457
Provisions pour risques	4 257	611	-2 308	-503	23	2 080
Autres provisions pour charges	97	125	-110			112
Provisions courantes	4 354	736	-2 418	-503	23	2 192

Les autres variations des provisions pour pensions et obligations similaires correspondent à hauteur de 444 K€ aux écarts actuariels inscrits dans le résultat global soit 320 K€ net d'impôt.

Les provisions pour pensions et obligations similaires comprennent essentiellement les indemnités de départ en retraite et sont calculées à chaque clôture.

Elles sont évaluées, charges sociales incluses, avec les principaux paramètres suivants :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- évolution des salaires
- actualisation du montant obtenu au taux de 0,93 %

Les montants versés à des organismes d'assurance sont déduits de la provision.

Variation nette de la provision pour pensions et obligations similaires

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Engagement à l'ouverture	23 329	22 051
Coût des services rendus	1 261	1 190
Coût financier	211	283
Mouvements de l'exercice	-1 788	-1 427
→ Dont nouvelles entrées	139	100
→ Dont sorties de l'exercice	-1 927	-1 527
Engagement hors écarts actuariels	23 013	22 097
Ecarts actuariels dans le résultat global	444	1 232
Engagement à la clôture	23 457	23 329

L'engagement comptabilisé couvre les obligations au titre du régime applicable aux sociétés françaises pour 19 941 K€ et des régimes applicables aux sociétés étrangères pour 3 516 K€

2.6 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Tableau du risque de liquidité

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts auprès des Ets de Crédit	28 837	65 201	438	94 476
Dettes financières diverses	186	187		373
Concours bancaires	542			542
Sous total	29 565	65 388	438	95 391
Comptes courants créditeurs	8 000		15 000	23 000
Intérêts courus	32			32
Total	37 597	65 388	15 438	118 423
<i>Intérêts estimés jusqu'à l'échéance (y compris impact des couvertures)</i>				1 044

- Dont dettes courantes 37 597 K€
- Dont dettes non courantes 80 826 K€

Toutes les opérations de financement tant à court terme qu'à moyen terme sont indexées sur l'Euribor. Le coût d'engagement des lignes de tirage se situe en moyenne à 0,22 %. L'utilisation est soumise à une marge variable négociée sur la base du montant et de l'échéance de chaque ligne. Les financements à long terme font l'objet d'emprunts essentiellement négociés à taux fixes.

La juste valeur des dettes financières est égale à la valeur comptable.

2.7 Programmes d'émissions & instruments financiers

Billets de trésorerie

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission et ont une durée maximale de 365 jours.

Aucune émission n'était en cours à la clôture de l'exercice sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€

Lignes de tirage

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 135 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2018. En l'absence de tirage, les covenants liés sont sans effet sur les comptes de l'exercice.

Instruments financiers

Le Groupe utilisait des produits dérivés principalement pour faire face aux risques de taux sous forme de contrats d'échange de taux Swap. Il n'y a plus de contrat en cours au 31/12/2018 et la variation de juste valeur comptabilisée en 2018 est un produit financier net de 228 K€

Quant aux opérations relatives à la couverture contre les risques de change, elles sont non significatives sur l'exercice. Le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées, notamment en USD pour les achats de matières premières.

2.8 Autres dettes courantes

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes reçus	1 483	1 506
Dettes fiscales et sociales	34 322	33 218
Fournisseurs d'immobilisations	2 938	3 990
Dettes diverses	15 811	21 669
Produits constatés d'avance	710	58
Instruments financiers dérivés	0	228
Total	55 264	60 669

2.9 Juste valeur des instruments financiers

Classes comptables et juste valeur

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable dans l'état de situation financière.

en K€	Note	Actifs au coût d'acquisition	Désignés à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Total valeur comptable	Juste valeur
Participations non consolidées	2.1.6	342			342	342
Prêts	2.1.6			949	949	816
Autres créances	2.1.6			1 173	1 173	1 173
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif		115 345		115 345	115 345
Créances clients et comptes rattachés	2.2.2			92 206	92 206	92 206
Total actif		342	115 345	94 328	210 015	209 882

en K€	Note	Juste valeur instruments dérivés	Autres passifs financiers	Total valeur comptable	Juste valeur
Emprunts auprès des Ets de crédit	2.6		94 476	94 476	94 476
Dettes financières diverses	2.6		373	373	373
Concours bancaires	2.6		542	542	542
Comptes courants créditeurs	2.6		23 000	23 000	23 000
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2.8		2 938	2 938	2 938
Dettes fournisseurs	Passif		61 013	61 013	61 013
Total passif		–	182 342	182 342	182 342

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon leur méthode d'évaluation. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

en K€	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<u>Actif</u>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif	115 345	–	–
<u>Passif</u>				
Swaps de taux d'intérêt	2.8	–	–	–

2.10 Impôt sur les bénéfices – Preuve d'impôt

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de l'ensemble consolidé après impôt	12 480	12 866
Dépréciation des goodwill, net de profit d'acquisition		1 342
Impôts sur les bénéfices	2 292	6 606
Impôts différés	152	-31
Base fiscale consolidée	14 924	20 783
Taux d'impôt en vigueur Sté mère	33.33 %	33.33 %
Charge d'impôt théorique	4 975	6 928
Différences de taux d'imposition	-5	-177
Décalages d'imposition	-1 695	-1 486
Débits et crédits d'impôt	-556	248
Complément de prix d'acquisition	-275	1 062
Charge d'impôt effective	2 444	6 575

Impôts sur les bénéfices	2 292	6 606
Impôts différés	152	-31
Charge d'impôt dans les comptes consolidés à la clôture	2 444	6 575

2.11 Effectif du groupe et avantages au personnel

Effectif moyen	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	512	493
Employés	874	876
Ouvriers et autres salariés	1 671	1 694
Total	3 057	3 063

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies (en K€)	42 024	40 470
--	--------	--------

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel et s'élève à 3 560 K€ sur l'exercice.

2.12 Produits et charges financières

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Participations & produits des autres immos financières	5	6
Revenus des autres créances et VMP	571	556
Autres produits financiers	137	123
Instruments financiers – variation de juste valeur	228	133
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Différences de change	2 135	1 777
Produits nets sur cession de VMP	-	-
Total des produits financiers	3 076	2 595
Dotation aux provisions et dépréciations	75	42
Intérêts et charges financières	923	918
Instruments financiers – variation de juste valeur	-	-
Différences de change	1 812	3 202
Autres charges financières	264	231
Total des charges financières	3 074	4 393

2.13 Engagements hors bilan

➤ Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Les principes appliqués par le groupe sont décrits dans la note 12 de présentation des états financiers consolidés.

Au titre de l'exercice 2018, les quantités allouées s'élèvent à 65 573 tonnes et les émissions de CO₂ à 87 986 tonnes.

Le nombre de quotas restant à recevoir au titre de la période d'allocation est de 126 019 tonnes.

➤ Cautions et garanties

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

2.14 Parties liées

- Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le groupe avec les Etablissements Charles Nusse.

en K€	31/12/2018	31/12/2017
<u>Bilan</u>		
Montants en compte courant :		
Dettes portant intérêt	15 000	15 000
Partie à court terme des dettes portant intérêt	8 000	8 000
<u>Compte de résultat</u>		
Charges financières	233	224
Redevances	1 349	1 327
Locations charges incluses	7 692	7 308

Les sociétés du Groupe bénéficient de l'animation effectuée par les Ets Charles Nusse et versent une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les locations d'ensembles industriels ou logistiques et de bureaux à certaines sociétés du Groupe Exacompta Clairefontaine sont faites aux conditions du marché.

➤ Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures perçues par l'ensemble des dirigeants du Groupe en 2018 s'élève à 1 849 K€ dont 1 333 K€ à la charge du Groupe Exacompta Clairefontaine, contre respectivement 1 830 K€ et 1 323 K€ en 2017.

Il n'y a pas d'autres avantages alloués aux dirigeants du Groupe.

Le montant total des jetons de présence partagés par les Administrateurs s'élève à 60 K€ en 2018, dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2015.

2.15 Honoraires des commissaires aux comptes

Règlement ANC N° 2016-09 du 2 décembre 2016 relatif aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

en K€	31/12/2018	31/12/2017
SEREC AUDIT	338	340
BATT AUDIT	231	229
Autres commissaires aux comptes	166	196
Total certification des comptes	735	765
Total autres services	-	-

Les autres commissaires aux comptes sont essentiellement les contrôleurs légaux des filiales étrangères soit 9 cabinets pour 12 filiales en 2018.

3. INFORMATION SECTORIELLE

Cadrage avec le bilan consolidé :

- Les autres actifs affectés regroupent les stocks et les acomptes versés
- Les actifs non affectés sont constitués des créances d'impôt et des impôts différés actifs

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2018

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
<i>Compte de résultat sectoriel</i>				
Chiffre d'affaires	274 042	458 971	-129 914	603 099
Amortissements nets des reprises	11 963	16 138		28 101
Dépréciations et provisions	1 735	-2 218		-483
Résultat opérationnel (hors goodwill)	5 026	10 299	-403	14 922
Dépréciation des goodwill				-

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	109 125	117 099		226 224
<i>Dont investissements</i>	12 265	14 092		26 357
Goodwills		26 924		26 924
Créances clients	41 089	73 146	-22 029	92 206
Autres créances	3 196	12 736	-58	15 874
<i>Total au bilan</i>	44 285	85 882	-22 087	108 080
Autres actifs affectés	69 796	132 252	-3 193	198 855
<i>Actifs non affectés</i>				8 618
Total des actifs	233 206	362 157	-25 280	568 701

Passifs sectoriels

Provisions courantes	1 104	1 088		2 192
Dettes fournisseurs	23 561	59 469	-22 017	61 013
Autres dettes	16 324	39 021	-81	55 264
<i>Passifs non affectés</i>				163
Total des passifs	40 989	99 578	-22 098	118 632

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2018

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
Chiffre d'affaires	382 819	192 117	28 163	603 099
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	210 326	10 287	5 611	226 224
<i>Dont investissements</i>	23 661	2 391	305	26 357
Goodwills	26 924			26 924
Créances clients	76 831	13 719	1 656	92 206
Autres créances	13 451	394	2 029	15 874
<i>Total au bilan</i>	90 282	14 113	3 685	108 080
Autres actifs affectés	186 859	5 739	6 257	198 855
<i>Actifs non affectés</i>				8 618
Total des actifs	514 391	30 139	15 553	568 701

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2017

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	266 921	459 266	-128 478	597 709
Amortissements nets des reprises	11 693	17 562		29 255
Dépréciations et provisions	582	-5 120		-4 538
Résultat opérationnel (hors goodwill)	12 689	10 572	-680	22 581
Dépréciation des goodwill		1 342		1 342

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	110 153	119 550		229 703
<i>Dont investissements</i>	15 549	16 931		32 480
Goodwills		26 924		26 924
Créances clients	39 641	79 969	-22 575	97 035
Autres créances	2 381	14 593	-82	16 892
<i>Total au bilan</i>	42 022	94 562	-22 657	113 927
Autres actifs affectés	59 079	117 916	-2 790	174 205
<i>Actifs non affectés</i>				6 014
Total des actifs	211 254	358 952	-25 447	550 773

Passifs sectoriels

Provisions courantes	2 255	2 099		4 354
Dettes fournisseurs	23 140	61 250	-22 575	61 815
Autres dettes	16 428	44 330	-89	60 669
<i>Passifs non affectés</i>				554
Total des passifs	41 823	107 679	-22 664	127 392

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2017

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	386 633	181 835	29 241	597 709
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	214 191	9 601	5 911	229 703
<i>Dont investissements</i>	29 161	3 053	266	32 480
Goodwills	26 924			26 924
Créances clients	78 737	16 648	1 650	97 035
Autres créances	12 678	568	3 646	16 892
<i>Total au bilan</i>	91 415	17 216	5 296	113 927
Autres actifs affectés	162 864	5 521	5 820	174 205
<i>Actifs non affectés</i>				6 014
Total des actifs	495 394	32 338	17 027	550 773

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés



Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

SEREC AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
25 rue du Bois de la Champelle
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwills

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwills.

Ces goodwills, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, sont décrits dans la note 8 du paragraphe « Présentation des états financiers consolidés » de l'annexe. Ils ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwills, figurant au bilan pour un montant net de 27 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des unités génératrices de trésorerie auxquelles des goodwills ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel les unités génératrices de trésorerie opèrent, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites en note 8 du paragraphe « Présentation des états financiers consolidés ». La valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwills, qui représentent un montant particulièrement significatif, repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwills comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;

- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les unités génératrices de trésorerie et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital (taux d'endettement, taux sans risque, prime de marché, beta de l'actif économique, et coût de la dette) permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE par l'assemblée générale du 31 mai 1996 pour le cabinet SEREC AUDIT et du 22 mai 2008 pour le cabinet BATT AUDIT.

Au 31 décembre 2018, le cabinet SEREC AUDIT était dans la 23ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BATT AUDIT dans la 11ème année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Vandœuvre-lès Nancy, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes,

SEREC AUDIT

BATT AUDIT

Benoît GRENIER

Pascal FRANCOIS

RESOLUTIONS PRESENTEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2019

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2018.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur la proposition du conseil d'administration, de répartir et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2018	5 487 415,54 €
Affecté à titre de :	
Premier dividende	226 296,00 €
Second dividende	<u>2 828 700,00 €</u>
Total des dividendes	3 054 996,00 €
Affectation aux autres réserves	2 432 419,54 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 2,70 €

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2015	2,00	1 131 480
2016	2,60	1 131 480
2017	2,70	1 131 480

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'assemblée générale prend acte de l'absence sur l'exercice 2018 d'opérations relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur la proposition du conseil d'administration, fixe à 91 000 € le montant total des jetons de présence pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur François NUSSE, président directeur général, Messieurs Jean-Marie NUSSE et Jean-Claude Gilles Nusse directeurs généraux délégués, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (point 5. Rémunération des mandataires sociaux).

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables en raison de leur mandat aux président, directeur général et directeurs généraux délégués.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration nomme Madame Monique PRISSARD, demeurant 17 rue de Tournon à Paris 6^{ème}, comme administratrice de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2024.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration nomme Madame Louise DE L'ESTANG DU RUSQUET, demeurant 4 rue Jean Nicot à Paris 7^{ème}, comme administratrice de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2024.

Exacompta Clairefontaine S.A.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour

1^{ère} Résolution : Modification des statuts

- Rapport du conseil d'administration
- Résolution présentée à l'assemblée générale extraordinaire

2^{ème} Résolution : Augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

- Rapport du conseil d'administration
- Rapport des commissaires aux comptes
- Résolution présentée à l'assemblée générale extraordinaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2019

Modification des Statuts

Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) vise à renforcer le nombre des administrateurs représentant les salariés dans les conseils d'administration des sociétés de plus de 1 000 salariés en France ou 5 000 salariés en France et à l'étranger. Le nombre d'administrateurs représentant les salariés au sein du conseil serait porté à deux à partir de 8 administrateurs nommés par les actionnaires, alors que la loi ne prévoit actuellement la présence de deux administrateurs représentant les salariés que lorsqu'il y a plus de douze administrateurs nommés par les actionnaires.

Les sociétés, dont le conseil d'administration est composé de 8 à 12 administrateurs nommés par les actionnaires, doivent modifier leurs statuts pour prévoir l'élection ou la désignation d'un administrateur représentant les salariés supplémentaire ce qui est le cas d'Exacompta Clairefontaine.

La résolution soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire vise à corriger les seuils actuels figurant au second alinéa de l'article 10.2.1.

Le conseil d'administration vous invite à adopter cette résolution.

RESOLUTION PRESENTEE

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2019

Modification des Statuts

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 10.2.1 des statuts de la manière suivante :

L'ancienne rédaction

« Le nombre des administrateurs représentant les salariés est de deux dans les sociétés dont le nombre d'administrateurs mentionnés à l'article 10.1 est supérieur à douze et de un s'il est égal ou inférieur à douze. »

Est abrogée et la nouvelle rédaction est

« Le nombre des administrateurs représentant les salariés est déterminé par les dispositions légales. ».

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2019

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqué en assemblée générale extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'obligation périodique prévue par la Loi de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés.

L'article L.225-129-6 du Code de commerce fait obligation de consulter périodiquement les actionnaires pour statuer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du travail.

Cette obligation subsiste tant que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital, ce que le rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire vous a permis de constater.

Pour nous conformer aux exigences susvisées, nous vous présentons une résolution tendant à autoriser une augmentation de capital dans la limite de 3 % du capital social. L'augmentation étant réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, nous vous proposons également la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de cette catégorie de salariés.

Si l'Assemblée adopte la résolution présentée, le conseil d'administration pourra procéder, s'il le juge utile, à une ou plusieurs augmentations de capital. Conformément aux dispositions légales, le prix de souscription des actions émises dans ce cadre sera déterminé par le conseil sous le contrôle des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration vous invite à rejeter cette résolution et écarter l'augmentation de capital réservée.

SEREC AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
25 rue du Bois de la Champelle
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL
RESERVEE AUX ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2019**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 3 % du capital social, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport. Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Fait à Paris et Vandœuvre-lès Nancy, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes,

SEREC AUDIT

BATT AUDIT

Benoît GRENIER

Pascal FRANCOIS

RESOLUTION PRESENTEE

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2019

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- ↪ Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider d'une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.255-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- ↪ Supprime le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation, au profit de cette catégorie de salariés ;
- ↪ Fixe à vingt six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
- ↪ Limite le montant maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social ;
- ↪ Décide que le prix des actions à émettre, en application de la présente délégation :
 - Ne peut être supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante ;
 - Ne peut être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332.25 et L.3332-26 est supérieure ou égale à dix ans.

Confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

